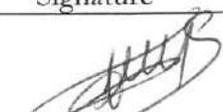
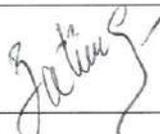
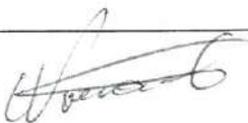
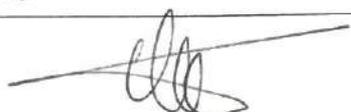
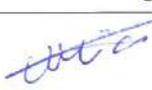
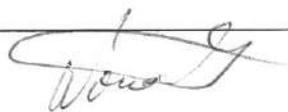


## PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

## Liste des conseillers municipaux présents

Conseil Municipal		Signature
FERRIERE	Gérard	
SURRE	Alexandra	<sup>PO</sup> 
MICHARD	Frédéric	
ANDRE	Pierre	
AUBERGER	Josiane	
BATISSE	David	
CHANDAT	Nicolas	
MARTIN	Brigitte	<sup>PO</sup> 
MEYRONNEINC	Angélique	
MINAUD	Catherine	<sup>PO</sup> 
NOWAK	Dominique	
POMMEREUL	Sébastien	
SIMONIN	Matthieu	<sup>PO</sup> Procuration ANDRÉ RIVERE 
TOURNU	Marie-Béatrice	

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Mr FERRIERE Gérard, Maire.

Date de la convocation : 13.03.2024

**Présents** : Mr FERRIERE Gérard — Mr MICHARD Frédéric – Mr ANDRE Pierre - Mme AUBERGER Josiane – Mr BATISSE David –Mme MEYRONNEINC Angélique - Mr NOWAK Dominique - Mr POMMEREUL Sébastien -Mme TOURNU Marie-Béatrice.

**Procurations** : Mme MARTIN Brigitte à Mr NOWAK Dominique - Mme MINAUD Catherine à Mr MICHARD Frédéric - Mr SIMONIN Matthieu à Mr ANDRE Pierre - Mme SURRE Alexandra à Mme MEYRONNEINC Angélique.

**Absents excusés** : Mme MARTIN Brigitte - Mme MINAUD Catherine - Mr SIMONIN Matthieu  
Mme SURRE Alexandra -

**Absent** : Mr CHANDAT Nicolas.

Le quorum est atteint.

En application de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEYRONNEINC Angélique a été nommée secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et demande au conseil municipal s'il y a des observations relatives au procès-verbal de la séance précédente.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 26 Février 2024 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. Modification PDIPR
2. Dossier Villa Family
3. Budget Principal
  - 3.1 Compte Administratif 2023
  - 3.2 Compte de gestion 2023
  - 3.3 Affectation du résultat
4. Budget Assainissement
  - 4.1 Compte Administratif 2023
  - 4.2 Compte de gestion 2023
  - 4.3 Affectation du résultat
5. Budget Usine Relais
  - 5.1 Compte Administratif 2023
  - 5.2 Compte de gestion 2023
  - 5.3 Affectation du résultat
6. Budget Lotissement
  - 6.1 Compte Administratif 2023

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

- 6.2 Compte de gestion 2023
- 6.3 Affectation du résultat
- 7. Informations
- 8. Questions diverses

\*\*\*\*\*

### 1. Modification PDIPR

Commentaires :

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le conseil départemental demande l'inscription de deux chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées sur lesquels passent les circuits intercommunaux : chemin du Domaine neuf et Chemin du Cerisier.*

*Il est souligné que ces deux chemins ne sont pas nommés ainsi.*

*La délibération sera prise en nommant les chemins suivant le cadastre.*

*Monsieur le maire procède au vote :*

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Délibération n°33/2024 : Inscription chemins au PDIPR**

**Déposée en Préfecture le 27.03.24**

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de mettre à jour la liste des chemins destinés à la randonnée.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 26 mai 1986, 20 novembre 1997, 4 août 2004, 8 avril 2008, 30 août 2012 et 21 octobre 2019 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **DONNE** un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
- ✓ **S'ENGAGE** conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent

Au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

Conseil Municipal à l'unanimité :

✓ DEMANDE la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 1- chemin de Neuville à Cosne
- 2- chemin de Jonzais à la Lière
- 3- chemin des Bernards aux Genêts
- 4- chemin de la RD 307 à Lindron et Beaumerle
- 5- chemin de Saint Mœurs à Lindron
- 6- chemin de la Tabazeau à Ninerolle
- 7- chemin de Montcenoux
- 8- chemin de Nouzilliers à la Maraude
- 9- chemin de la Souche aux Treize vents
- 10- chemin des Vizelles à Rongères
- 11- chemin de Peuvet à Féline
- 12- chemin des Grandes Chaumes
- 13- chemin de Pellebise à la RD 16
- 14- chemin de la Vauvre
- 15- chemin des Ardenêts à Nouzillers
- 16- chemin de l'Arbalète à la Petite rue du Plaix
- 17- chemin de l'Arbalète au Moulin du Bois
- 18- chemin du Chanoine à Neuville
- 19- chemin de l'Arbalète aux Brêts
- 20- chemin des Mathonnats aux Tétards
- 21- chemin de Fouctière
- 22- chemin du Tribble au Bouchouet
- 23- chemin des Mailleries
- 24- chemin des Terres Rouges
- 25- chemin de Rongère
- 26- chemin de Beaumerle à Sauvagny
- 27- chemin du Bois à Deneuille-les-Mines
- 28- chemin des Carbazons
- 29- chemin des Vignes à la Maraude
- 30- chemin de la Fenouillère aux Cassons
- 31- chemin de la Buse

✓ DEMANDE l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

- 32- chemin reliant le Chemin de Beaumerle à Neuville au Chemin de St Mœurs à Lindron
- 33- chemin de l'ancienne ligne du Tacot

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

---

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

## 2. Dossier Villa Family

Commentaires :

Monsieur Frédéric MICHARD explique que Me Dupuis-Couturier nous a fixé un RDV avec le liquidateur pour signer l'acte réitératif de résiliation du bail à construction conclu entre la commune et la SCI Hébergement familial de Villefranche d'Allier.

Pour ce faire le conseil municipal doit délibérer pour donner pouvoir au maire ou un adjoint afin de signer l'acte.

Mme Josiane AUBERGER souligne que cet acte doit être signé par le Maire.

Monsieur le maire procède au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **Délibération n°34/2024 : Dossier Hébergement familial : pouvoir signature acte réitératif**

Déposée en Préfecture le 27.03.24

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous est fixé en l'étude de Mr Dupuis-Couturier à l'effet de signer l'acte réitératif de résiliation du bail à construction conclu entre la commune et la SCI l'Hébergement familial de Villefranche d'Allier.

Pour ce faire, le conseil municipal doit donner pouvoir au Maire avec faculté de subdélégation en cas d'indisponibilité pour signer l'acte.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- ✓ DECIDE de donner pouvoir à Mr le Maire avec faculté de subdélégation pour signer l'acte réitératif de résiliation du bail à construction conclu entre la commune et la SCI l'Hébergement familial de Villefranche d'Allier.

---

## 3. Budget Principal

### 3.1 Compte Administratif 2023

Commentaires :

Présentation du compte administratif duquel il résulte les totaux suivants :

– Fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 1 200 616,45 €
- Recettes réalisées : 2 042 078, 71 €

Soit un résultat excédentaire de 841 462, 26 €

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

– Investissement :

- Dépenses réalisées : 384 851,48 €
- Dépenses restant à réaliser : 281 582,00 €
- Recettes réalisées : 291 822,19 €
- Recettes restant à réalisées : 178 677,00 €

Soit un résultat déficitaire de 93 029,29 €

Résultat global de 748 432, 97 €

Monsieur le maire sort, Mr Pierre ANDRE procède au vote :

POUR : 10                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 2

**Délibération n°35/2024 : Vote du compte administratif 2023 – budget principal**

Déposée en Préfecture le 27.03.24

Votants : 12

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrêté ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	721 130,03
	Réalisé :	384 851,48

	Reste à réaliser :	281 582,00
--	--------------------	------------

Recettes	Prévu :	721 130,03
	Réalisé :	291 822,19
	Reste à réaliser :	178 677,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 934 806,77
	Réalisé :	1 200 616,45

	Reste à réaliser :	0,00
--	--------------------	------

Recettes	Prévu :	1 934 806,77
----------	---------	--------------

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

Réalisé :	2 042 078,71
Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-93 029,29
Fonctionnement :	841 462,26
Résultat global :	748 432,97

**3.2 Compte de gestion 2023**

Commentaires :

*Approbation du compte de gestion 2023 dressé par Mme Sophie LAMOTTE, Trésorier, identique au compte administratif.*

*Monsieur le maire procède au vote :*

POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 2

**Délibération n°36/2024 : Vote du compte de gestion 2023 - budget principal**  
**Déposée en Préfecture le 27.03.24**

Votants : 13

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

<b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023</b> <b>du budget principal</b>
---

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Sophie LAMOTTE, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. Le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 du budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

**3.3 Affectation du résultat**Commentaires :*Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat suivante :*

- Constat d'un excédent de fonctionnement cumulé de : 841 462.26 €
- Constat d'un déficit d'investissement de : 93 029.29 €
- Constat d'un déficit des restes à réaliser de : 102 905.00 €

*Décision d'affecter en section d'investissement 195 934.29 €**Report du déficit de 93 029.29 € en section d'investissement.**Monsieur le maire procède au vote :*

POUR : 11                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 2

**Délibération n°37/2024 : Affectation du résultat 2023 - budget principal****Déposée en Préfecture le 27.03.24**

Votants : 13

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 20 mars 2024

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	273 663,05
- un excédent reporté de :	567 799,21
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	841 462,26
- un déficit d'investissement de :	93 029,29
- un déficit des restes à réaliser de :	102 905,00
Soit un besoin de financement de :	195 934,29

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	841 462,26
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	195 934,29
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	645 527,97
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	93 029,29

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

**4. Budget Assainissement**

**4.1 Compte Administratif 2023**

Commentaires :

Présentation du compte administratif duquel il résulte les totaux suivants :

– Fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 92 815.91 €
- Recettes réalisées : 208 439.33 €

Soit un résultat excédentaire de 115 623, 42 €

– Investissement :

- Dépenses réalisées : 14 858.56 €
- Dépenses restant à réaliser : 90 000,00 €
- Recettes réalisées : 111 810.56 €
- Recettes restant à réalisées : 39 246,00 €

Soit un résultat excédentaire de 96 952.00 €

Résultat global de 212 575, 42 €

Monsieur le maire sort, Mr Pierre ANDRE procède au vote :

POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Délibération n°38/2024 : Vote du compte administratif 2023 – budget assainissement**

Déposée en Préfecture le 27.03.24

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrêté ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	151 056,56
	Réalisé :	14 858,56
	Reste à réaliser :	90 000,00
Recettes	Prévu :	151 056,56
	Réalisé :	111 810,56
	Reste à réaliser :	39 246,00

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	207 851,25
	Réalisé :	92 815,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	207 851,25
	Réalisé :	208 439,33
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	96 952,00
Fonctionnement :	115 623,42
Résultat global :	212 575,42

**4.2 Compte de gestion 2023**

Commentaires :

*Approbation du compte de gestion 2023 dressé par Mme Sophie LAMOTTE, Trésorier, identique au compte administratif.*

*Monsieur le maire procède au vote :*

*POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0*

**Délibération n°39/2024 : Vote du compte de gestion 2023 – budget assainissement**

**Déposée en Préfecture le 27.03.24**

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023  
du Budget Assainissement**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Sophie LAMOTTE, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. Le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 du budget assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

**4.3 Affectation du résultat***Commentaires :**Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat suivante :*

- Constat d'un excédent de fonctionnement cumulé de : 115 623.42 €
- Constat d'un excédent d'investissement de : 96 952.00 €
- Constat d'un déficit des restes à réaliser de : 50 754.00 €

*Report de l'excédent de fonctionnement de 115 623.42 € €.**Report de l'excédent d'investissement de 96 952.00 €**Monsieur le maire procède au vote :*

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°40/2024 : Affectation du résultat 2023 – budget assainissement****Déposée en Préfecture le 27.03.24**

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 20 mars 2024

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	20 820,83
- un excédent reporté de :	136 444,25
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	115 623,42
- un excédent d'investissement de :	96 952,00
- un déficit des restes à réaliser de :	50 754,00
Soit un excédent de financement de :	46 198,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	115 623,42
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	115 623,42
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	96 952,00

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

---

**5. Budget Usine Relais**

**5.1 Compte Administratif 2023**

Commentaires :

Présentation du compte administratif duquel il résulte les totaux suivants :

– Fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 45 474.84 €
- Recettes réalisées : 0 €

Soit un résultat déficitaire de 45 474, 84 €

– Investissement :

- Dépenses réalisées : 409.99 €
- Recettes réalisées : 0 €

Soit un résultat déficitaire de 409.99 €

Résultat global de -45 884, 83 €

Monsieur le maire sort, Mr Pierre ANDRE procède au vote :

POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Délibération n°41/2024 : Vote du compte administratif 2023 – budget usine relais**

**Déposée en Préfecture le 27.03.24**

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrêté ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	409,99
	Réalisé :	409,99
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	409,99
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	79 068,35
	Réalisé :	45 474,84
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	79 068,35
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-409,99
Fonctionnement :	-45 474,84
Résultat global :	-45 884,83

**5.2 Compte de gestion 2023**

Commentaires :

*Approbation du compte de gestion 2023 dressé par Mme Sophie LAMOTTE, Trésorier, identique au compte administratif.*

*Monsieur le maire procède au vote :*

*POUR : 13                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0*

**Délibération n°42/2024 : Vote du compte de gestion 2023 - budget usine relais**

**Déposée en Préfecture le 27.03.24**

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023  
du budget Usine Relais**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Sophie LAMOTTE, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. Le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

## PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

**5.3 Affectation du résultat**Commentaires :*Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat suivante :*

- Constat d'un déficit de fonctionnement cumulé de : 45 474.84 €
- Constat d'un déficit d'investissement de : 409.99 €

*Report du déficit de fonctionnement de 45 474.84 €**Report du déficit d'investissement de 409.99 €**Monsieur le maire procède au vote :*

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°43/2024 : Affectation du résultat 2023 - budget usine relais  
Déposée en Préfecture le 27.03.24**

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 20 Mars 2024

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	11 316,48
- un déficit reporté de :	34 158,36
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	45 474,84
- un déficit d'investissement de :	409,99
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	409,99

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	45 474,84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	45 474,84

## PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

**6. Budget Lotissement****6.1 Compte Administratif 2023**Commentaires :*Présentation du compte administratif duquel il résulte les totaux suivants :*- Fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 50 346,63 €
- Recettes réalisées : 6 222,17€

*Soit un résultat déficitaire de 44 124, 46 €*- Investissement :

- Dépenses réalisées : 84 707,74 €
- Recettes réalisées : 15 082,84 €

*Soit un résultat déficitaire de 69 624,90 €**Résultat global de - 113 749, 36 €**Monsieur le maire sort, Mr Pierre ANDRE procède au vote :*

POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Délibération n°44/2024 : Vote du compte administratif 2023 – budget Lot. Prè de la Chapelle II****Déposée en Préfecture le 27.03.24**

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2023 et arrêté ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	88 207,74
	Réalisé :	84 707,74
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	88 207,74
	Réalisé :	15 082,84
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	126 981,53
	Réalisé :	50 346,63
	Reste à réaliser :	0,00

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

Recettes	Prévu :	126 981,53
	Réalisé :	6 222,17
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-69 624,90
Fonctionnement :	-44 124,46
Résultat global :	-113 749,36

**6.2 Compte de gestion 2023**

Commentaires :

*Approbation du compte de gestion 2023 dressé par Mme Sophie LAMOTTE, Trésorier, identique au compte administratif.*

*Monsieur le maire procède au vote :*

*POUR : 13*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

**Délibération n°45/2024 : Vote du compte de gestion 2023 - budget Lot. Prè de la Chapelle II**

**Déposée en Préfecture le 27.03.24**

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

<p align="center"><b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 du Budget Lot Prè de la Chapelle II</b></p>
---

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme Sophie LAMOTTE, Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. Le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 du budget lot.prè de la chapelle ii, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

**6.3 Affectation du résultat**Commentaires :

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat suivante :

- Constat d'un déficit de fonctionnement cumulé de : 44 124,46 €
- Constat d'un déficit d'investissement de : 69 624,90 €

Report du déficit de fonctionnement de 44 124,46 €

Report du déficit d'investissement de 69 624,90 €

Monsieur le maire procède au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°46/2024 : Affectation du résultat 2023 - budget Lot. Prè de la Chapelle II**

Déposée en Préfecture le 27.03.24

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 20 mars 2024

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	8 860,67
- un déficit reporté de :	35 263,79
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	44 124,46
- un déficit d'investissement de :	69 624,90
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	69 624,90

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT	44 124,46
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	44 124,46
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	69 624,90

## PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

---

---

### 7. Informations

- ✓ Le diagnostic énergétique de l'école a été réalisé.
- ✓ Programme voirie 2021/2022 : les conditions climatiques ne permettant pas d'exécuter les travaux avant juin, le Département nous a accordé un délai supplémentaire de 3 mois pour finaliser les travaux et demander l'accord définitif de subvention.
- ✓ Vol avec effraction au stade
- ✓ Tags sur mur de l'école
- ✓ Dépôt d'ordures vers la salle des fêtes
- ✓ Poteau de signalisation du plateau surélevé route de Deneuille sectionné
- ✓ L'enquête publique PLUI aura lieu du 18/04 au 18/05.  
Les permanences des commissaires enquêteurs auront lieu 1 fois par semaine sur 3 communes : Commentry, Montmarault et Villefranche. Le PLUI est consultable pendant toute la période.
- ✓ Fermeture du bureau de poste les semaines 29-30-31
- ✓ Résultat du sondage pour les jours d'ouverture de la déchetterie : samedi matin et après midi
- ✓ Un riverain de la Pépinière demande si possibilité d'abattre un arbre afin de garer leur véhicule
- ✓ Information du Prix Emile Mâle par la mairie de Commentry
- ✓ Le club du temps libre demande une subvention pour fêter ses 50 ans

---

### 8. Questions diverses

- Mr David Batisse informe que les plateaux ralentisseurs produisent des nuisances sonores et ne font pas ralentir les véhicules.
- Mr David Batisse demande la suite du projet tiers-lieu, demande si la commune est toujours favorable.  
Réponse de Mr le maire positive.
- Mme Josiane AUBERGER demande s'il y a eu beaucoup de fréquentation pour l'exposition sur l'étude des centres Bourg initiée par la communauté de communes et fait remarquer que cette exposition est très abstraite, porte à confusion aux yeux de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

PROCES-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 20 Mars 2024

**LISTE DES DELIBERATIONS DU 20/03/2024**

33/2024	Inscription chemins au PDIPR
34/2024	Dossier Hébergement familial : pourvoir signature acte réitératif
35/2024	Budget Principal : compte administratif 2023
36/2024	Budget Principal : compte de gestion 2023
37/2024	Budget Principal : affectation du résultat 2023
38/2023	Budget Assainissement : compte administratif 2023
39/2023	Budget Assainissement : compte de gestion 2023
40/2023	Budget Assainissement : affectation du résultat 2023
41/2023	Budget Usine relais : compte administratif 2023
42/2023	Budget Usine relais : compte de gestion 2023
43/2023	Budget Usine relais : affectation du résultat 2023
44/2023	Budget Lot. Pré de la Chapelle II : compte administratif 2023
45/2023	Budget Lot. Pré de la Chapelle II : compte de gestion 2023
46/2023	Budget Lot. Pré de la Chapelle II : affectation du résultat 2023

**Présents** : Mr FERRIERE Gérard — Mr MICHARD Frédéric – Mr ANDRE Pierre - Mme AUBERGER Josiane – Mr BATISSE David –Mme MEYRONNEINC Angélique - Mr NOWAK Dominique - Mr POMMEREUL Sébastien -Mme TOURNU Marie-Béatrice.

La secrétaire de séance,



A. MEYRONNEINC

Le Maire,



G. FERRIERE